



# Contributions des entreprises à la cible de 440 mégatonnes et autres efforts

Guide de codification v 2.0

Arthur Zhang, 26 octobre 2022

## Méthodologie

Ce document présente les grands traits de la méthodologie employée pour constituer la base de données sur les engagements climatiques des entreprises. Il s'agit d'un processus en quatre étapes :

**1. Parcourir les outils de suivi des engagements climatiques des entreprises au Canada et à l'étranger pour bien comprendre le contexte et relever les lacunes.**

Nous avons mené une analyse des outils de suivi des engagements climatiques des entreprises pour déterminer l'état actuel des efforts de divulgation environnementale des entreprises, y compris les priorités émergentes, leur portée et leurs caractéristiques, les indicateurs courants, les méthodes ainsi que leurs lacunes. Au total, 10 outils de suivi ont été analysés. Six catégories d'indicateurs ont été définies après l'analyse initiale.

**2. Mener une revue de la littérature pour dégager les organismes de normalisation et pratiques exemplaires encadrant les engagements climatiques des entreprises.**

Nous avons mené une revue de la littérature sur les organismes de normalisation, les cadres de présentation des rapports et les recommandations conférant de la crédibilité aux engagements climatiques. Nous avons ainsi relevé des documents du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, du Carbon Disclosure Project (CDP), de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero, du Sustainability Accounting Standards Board, de la Global Reporting Initiative et du récent Défi carboneutre d'Environnement et Changement climatique Canada. Ces ressources ont servi à établir l'ensemble initial des indicateurs mesurés dans chacune des six catégories. Elles ont aussi permis de vérifier que l'outil de suivi concordait avec les efforts et pratiques exemplaires actuels en matière d'engagements des entreprises.

**3. Consulter les experts pour définir les priorités émergentes et les défis actuels.**

Après avoir établi le cadre initial, nous l'avons soumis à des acteurs concernés pour connaître leur avis et leurs suggestions. Leur rétroaction nous a éclairés sur les priorités émergentes, les points d'intérêt et les défis actuels, ainsi que sur la manière de faire de cette boussole un outil pratique pour un public diversifié. Cette étape a orienté la conception initiale de la boussole.

**4. Réaliser une recherche sur le terrain de données disponibles publiquement pour alimenter la base de données.**

Les données sur les 60 plus grandes entreprises cotées à la bourse de Toronto (indice S&P/TSX 60) ont été collectées sur des pages Web accessibles publiquement. Elles sont notamment tirées de rapports annuels, de réponses à des sondages de CDP, de rapports et de feuilles de données sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), de développement durable ou de responsabilité sociale d'entreprise, de rapports du GIFCC, de circulaires d'information de la direction et de communiqués de presse et de pages Web d'entreprise.

## Résumé

Ce document contient les descriptions des indicateurs utilisés dans la Boussole des engagements climatiques des entreprises. Elle compte actuellement 38 indicateurs répartis en 6 catégories.

## Tableaux des indicateurs

Catégorie d'indicateur	Description de la catégorie			
1.0 Renseignements de base	Renseignements généraux sur l'entreprise qui servent à calculer l'intensité des émissions.			
	Indicateur	Description	Structure des données	Sources des données
	1.1 Nom de l'entreprise	Nom de l'entreprise; l'outil de suivi examinera les entreprises de l'indice S&P/TSX 60.	Nom de l'entreprise	Rapport annuel
	1.2 Secteur (SCIAN)	Secteur selon le code du SCIAN. Si plus d'un secteur, choisir le plus adéquat.	Code à six chiffres du SCIAN	<a href="https://sec.report/">https://sec.report/</a>
1.3 Siège social	Ville où se situe le siège social de l'entreprise.	Ville	Rapports annuels, états financiers consolidés	

	1.4 Revenu	Le revenu est en millions de dollars canadiens (M\$ CA) par exercice financier.	M\$ CA par exercice financier	Rapports annuels, états financiers consolidés
	1.5 Capitalisation boursière	La capitalisation boursière en milliards de dollars canadiens (G\$ CA) selon l'indice S&P/TSX 60. L'objectif est d'établir un classement des entreprises.	G\$ CA par exercice financier	Rapports annuels, états financiers consolidés
<b>2.0 Cible de réduction des émissions</b>	<b>Description de la catégorie</b>			
	Renseignements sur les engagements climatiques ou de carboneutralité de l'entreprise, y compris ses objectifs intermédiaires.			
	<b>Indicateur</b>	<b>Description</b>	<b>Structure des données</b>	<b>Sources des données</b>
	2.1 L'entreprise s'est-elle donné une cible de carboneutralité?	Indiquer si l'entreprise a une cible de carboneutralité. Une entreprise peut aussi avoir une cible indirecte 1) si ses résolutions s'inscrivent dans une affiliation avec une association ou 2) si une de ses filiales a de tels objectifs.	Oui; Non; Indirectement	Rapport annuel, rapport sur les enjeux ESG, plan de carboneutralité, site Web de l'entreprise
	2.2 Indicateur de carboneutralité	Inscrire l'indicateur de carboneutralité choisi par l'entreprise.	Si en émissions absolues, indiquer les portées.  Si en intensité des émissions, inscrire l'indicateur choisi.  Si autre, inscrire l'indicateur choisi.	Rapport annuel, rapport sur les enjeux ESG, plan de carboneutralité, site Web de l'entreprise
	2.3 Année visée pour la carboneutralité	Inscrire l'année visée pour la carboneutralité. Signaler si l'année visée est postérieure à 2050.	Année; Sans objet si aucune cible	Rapport annuel, rapport sur les enjeux ESG, plan de carboneutralité, site Web de l'entreprise
	2.4 L'entreprise a-t-elle des objectifs intermédiaires?	Indiquer si la cible de carboneutralité de l'entreprise prévoit des objectifs intermédiaires. Une entreprise peut aussi avoir une cible indirecte 1) si ses résolutions s'inscrivent dans une affiliation avec une association ou 2) si une de ses filiales a de tels objectifs.	Oui; Non; Indirectement	Rapport annuel, rapport sur les enjeux ESG, plan de carboneutralité, site Web de l'entreprise
	2.5a Indicateur des deux premiers objectifs intermédiaires	Inscrire l'indicateur des premiers objectifs intermédiaires de réduction des émissions.	Si en émissions absolues, indiquer les portées.  Si en intensité des émissions, inscrire l'indicateur choisi.  Si autre, inscrire l'indicateur choisi.	Rapport annuel, rapport sur les enjeux ESG, plan de carboneutralité, site Web de l'entreprise
	2.5b Deux premiers objectifs intermédiaires.	Indiquer les premiers objectifs de réduction des émissions.	Pourcentage; si en émissions absolues, indiquer la mesure (p. ex., 10 Mt)	
	2.5c Années des deux premiers objectifs intermédiaires	Indiquer l'année visée par les premiers objectifs intermédiaires.	Année; Sans objet si aucune cible	Rapport annuel, rapport sur les enjeux ESG, plan de carboneutralité, site Web de l'entreprise
2.6 Année de référence	Indiquer l'année de référence pour le calcul de réduction des émissions.	Année; Sans objet si aucune cible	Rapport annuel, rapport sur les enjeux ESG, plan de carboneutralité, site Web de l'entreprise	
<b>3.0 Divulcation des émissions</b>	<b>Description de la catégorie</b>			
	Renseignements communiqués dans l'inventaire des émissions et des gaz à effet de serre en lien avec les engagements climatiques de l'entreprise.			
	<b>Indicateur</b>	<b>Description</b>	<b>Structure des données</b>	<b>Sources des données</b>

	3.1a Indicateur des deux premiers objectifs intermédiaires	Inscrire l'indicateur des premiers objectifs intermédiaires de réduction des émissions.	Si en émissions absolues, indiquer les portées.  Si en intensité des émissions, inscrire l'indicateur choisi.  Si autre, inscrire l'indicateur choisi.	Rapport annuel, rapport sur les enjeux ESG, plan de carboneutralité, site Web de l'entreprise
	3.2b Point de référence des deux premiers objectifs intermédiaires	Indiquer le point de référence des premiers objectifs intermédiaires de l'entreprise.	Si en émissions absolues, utiliser les tonnes d'équivalent CO <sub>2</sub> (t d'éq. CO <sub>2</sub> ). Si mesuré avec un autre paramètre, indiquer la valeur fixée comme point de référence.	Rapport sur les enjeux ESG, plan de carboneutralité, site Web de l'entreprise
	3.2c Les dernières données publiées sur les deux premiers objectifs intermédiaires	Indiquer les dernières données publiées sur l'indicateur de l'objectif intermédiaire de l'entreprise.	Doit être de la même unité de mesure que 3.2b.	Rapport sur les enjeux ESG, plan de carboneutralité, site Web de l'entreprise
	3.2c Deux premiers objectifs intermédiaires	Indiquer les premiers objectifs de réduction des émissions.	Calcul interne impliquant une soustraction de l'équivalent d'émissions du point de référence.	Rapport sur les enjeux ESG, plan de carboneutralité, site Web de l'entreprise
	3.4 Dernière période visée	Inscrire la date de la dernière période visée par les données sur les émissions des sections 3.5 à 3.8.	Date	Rapport ou feuille de données sur les enjeux ESG, rapport du GIFCC, rapport sur la responsabilité sociale
	3.5 Émissions de portée 1 (t d'éq. CO <sub>2</sub> )	Indiquer les émissions de portée 1 signalées par l'entreprise, le cas échéant. Les émissions de portée 1 correspondent aux « émissions de GES directement générées par des sources détenues ou contrôlées par l'entreprise, par exemple, les émissions issues de la combustion dans les chaudières, fours ou véhicules détenus ou contrôlés par l'entreprise; les émissions issues de la production de produits chimiques dans l'équipement détenu ou contrôlé par l'entreprise » <sup>1</sup> .	t d'éq. CO <sub>2</sub> ; Sans objet, si aucune donnée	Rapport ou feuille de données sur les enjeux ESG, rapport du GIFCC, rapport sur la responsabilité sociale
	3.6 Émissions de portée 2 (t d'éq. CO <sub>2</sub> )	Indiquer les émissions de portée 2 signalées par l'entreprise, le cas échéant. Les émissions de portée 2 englobent les émissions de GES issues de la production d'électricité achetée et consommée par l'entreprise.	t d'éq. CO <sub>2</sub> ; Sans objet, si aucune donnée	Rapport ou feuille de données sur les enjeux ESG, rapport du GIFCC, rapport sur la responsabilité sociale
	3.7 Émissions de portée 3 (t d'éq. CO <sub>2</sub> )	Indiquer les émissions de portée 3 signalées par l'entreprise, le cas échéant. Les émissions de portée 3 comprennent les émissions issues des activités de l'entreprise qui ne relèvent pas de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.	t d'éq. CO <sub>2</sub> ; Sans objet, si aucune donnée	Rapport ou feuille de données sur les enjeux ESG, rapport du GIFCC, rapport sur la responsabilité sociale

<sup>1</sup> GHG Protocol. (2004). *A Corporate Accounting and Reporting Standard*. World Resources Institute. Sur Internet : <https://ghgprotocol.org/sites/default/files/standards/ghg-protocol-revised.pdf>.

	3.8 À quelles catégories d'émissions de portée 3 fait-on référence dans la divulgation?	Indiquer les catégories d'émissions de portée 3 signalées par l'entreprise selon la période visée. Les émissions de portée 3 sont actuellement classées en 15 catégories <sup>2</sup> :  1) Biens et services achetés 2) Biens d'investissement 3) Activités liées aux combustibles et à l'énergie 4) Transport et distribution en amont 5) Déchets générés par les activités 6) Voyages d'affaires 7) Navettage des employés 8) Actifs loués en amont 9) Transport et distribution en aval 10) Traitement des produits vendus 11) Utilisation des produits vendus 12) Traitement en fin de vie des produits vendus 13) Actifs loués en aval 14) Franchises 15) Investissements	13, 15; Les émissions de portée 3 sont classées en 15 catégories.	Rapport ou feuille de données sur les enjeux ESG, rapport du GIFCC, rapport sur la responsabilité sociale
<b>4.0 Crédibilité et adéquation avec les cibles climatiques</b>	<b>Description de la catégorie</b>			
	Évaluation des stratégies que l'entreprise dit mettre en place pour atteindre ses objectifs environnementaux. Le but est de fournir plus de renseignements sur la planification des analyses de scénarios et la simulation de crise climatique.			
	<b>Indicateur</b>	<b>Description</b>	<b>Structure des données</b>	<b>Sources des données</b>
	4.1 L'entreprise a-t-elle publié un plan environnemental, détaillant les étapes précises pour atteindre ses cibles climatiques?	Indiquer si l'entreprise a communiqué des plans pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions : un plan environnemental devrait être une source de renseignements exhaustifs sur les moyens que l'entreprise compte prendre pour atteindre la carboneutralité. S'appuyant sur les principales recommandations du GIFCC <sup>3</sup> , l'entreprise devrait aussi communiquer des renseignements sur la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, et les indicateurs et objectifs.	Oui; Non	Plan de carboneutralité
	4.2 Quels sont les scénarios utilisés par l'entreprise dans son analyse?	Indiquer les différents scénarios que l'entreprise prévoit dans sa planification environnementale, s'il y a lieu. Les entreprises devraient cerner et définir divers scénarios, qui tiennent compte des situations climatiques potentielles, évaluer la résilience des plans environnementaux en regard des dits scénarios et présenter des moyens possibles pour améliorer cette résilience <sup>4</sup> .	Énumérer tous les scénarios présentés par l'entreprise.	Plan de carboneutralité, rapport du GIFCC, rapport sur les enjeux ESG
4.3 Est-ce que l'entreprise entrevoit un scénario contribuant à limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C?	Indiquer si l'entreprise entrevoit un scénario contribuant à limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C. Selon le <i>Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C (SR15)</i> , il est essentiel de limiter le réchauffement à 1,5 °C pour éviter les répercussions de plus en plus catastrophiques des changements climatiques. Les organismes de normalisation comme la Science Based Targets initiative (SBTi) et la campagne Objectif zéro de l'ONU demandent que les cibles s'inscrivent dans les efforts pour limiter le réchauffement en deçà de ce seuil.	Oui; Non	Rapport sur les enjeux ESG, plan de carboneutralité, rapport du GIFCC	

<sup>2</sup> GHG Protocol. (2011). *Technical Guidance for Calculating Scope 3 Emissions*. World Resources Institute. Sur Internet : [https://ghgprotocol.org/sites/default/files/standards/Scope3\\_Calculation\\_Guidance\\_0.pdf](https://ghgprotocol.org/sites/default/files/standards/Scope3_Calculation_Guidance_0.pdf).

<sup>3</sup> GIFCC. (2022). *TCFD Recommendations*. Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. Sur Internet : <https://www.fsb-tcfd.org/recommendations/>

<sup>4</sup> GIFCC. (2022). *The Use of Scenario Analysis in Disclosure of Climate-related Risks and Opportunities*. Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. Sur Internet : <https://www.tcfddhub.org/scenario-analysis/>.

	4.5 Est-ce que l'atteinte des cibles climatiques dépend de compensations?	Indiquer si l'entreprise a recours à des compensations pour atteindre ses objectifs climatiques. Selon la SBTi, des réductions d'émissions substantielles à l'échelle de l'économie doivent représenter au moins 90 % des réductions d'émissions d'ici 2050, laissant la part des réductions d'émissions de carbone résiduel à moins de 5 à 10 % <sup>5</sup> .	Oui; Non	Rapport sur les enjeux ESG, plan de carboneutralité
	4.6 Est-ce que les scénarios reposent sur des technologies risquées?	Indiquer si l'atteinte des objectifs climatiques de l'entreprise dépend du développement de technologies incertaines ou paris risqués. Le rapport de l'Institut climatique du Canada, <i>Vers un Canada carboneutre</i> <sup>6</sup> , définit les paris risqués comme des technologies audacieuses telles que la captation atmosphérique directe ou la pile à combustible à hydrogène; des solutions dont la viabilité, la rentabilité et l'extensibilité restent encore à prouver. Cet indicateur vise à signaler que le plan d'une entreprise repose sur ces technologies pour atteindre ses objectifs climatiques.	Oui (énumérer les technologies); Non; Sans objet	Rapport annuel, rapport sur les enjeux ESG, plan de carboneutralité, site Web de l'entreprise
<b>5.0 Répercussions des changements climatiques et transition</b>	<b>Description de la catégorie</b>			
	Examen des efforts de l'entreprise pour communiquer les aspects de ses activités exposés aux répercussions des changements climatiques, à la transition et aux risques climatiques et pour remédier à cette situation.			
	<b>Indicateur</b>	<b>Description</b>	<b>Structure des données</b>	<b>Sources des données</b>
	5.1 Est-ce que l'entreprise communique les risques climatiques qui ont un effet sur ses activités?	Indiquer si l'entreprise a mentionné tout risque lié aux répercussions des changements climatiques. Le GIFCC répartit les risques climatiques en deux grandes catégories : 1) risques liés à la transition vers une économie sobre en carbone et 2) risques relatifs aux conséquences physiques des changements climatiques <sup>7</sup> .	Oui; Non	Rapport annuel, rapport sur les enjeux ESG, plan de carboneutralité, site Web de l'entreprise
	5.2 Risques graves	Indiquer les risques physiques graves signalés. Selon le GIFCC, les risques physiques comprennent les risques graves, ou liés à un événement, et les risques chroniques, ou liés aux changements à long terme dans les tendances climatiques.	Indiquer tout risque physique aigu signalé par l'entreprise; si aucun n'est mentionné, laisser ce champ vide; si l'entreprise n'a signalé aucun risque, inscrire « Sans objet ».	Rapport annuel, rapport sur les enjeux ESG, plan de carboneutralité, site Web de l'entreprise
	5.3 Risques chroniques	Indiquer les risques physiques chroniques signalés.	Indiquer tout risque physique chronique signalé par l'entreprise; s'il n'y en a pas, indiquer qu'aucun n'est répertorié; si l'entreprise n'a signalé aucun risque, inscrire « Sans objet ».	Rapport annuel, rapport sur les enjeux ESG, plan de carboneutralité, site Web de l'entreprise
	5.3 Risques politiques	Indiquer les risques politiques signalés liés à la transition.	Indiquer tout risque politique lié à la transition signalé par l'entreprise; s'il n'y en a pas, indiquer qu'aucun n'est répertorié; si l'entreprise n'a signalé aucun risque, inscrire « Sans objet ».	Rapport annuel, rapport sur les enjeux ESG, plan de carboneutralité, site Web de l'entreprise
	5.4 Risques juridiques	Indiquer les risques juridiques signalés liés à la transition.	Indiquer tout risque juridique lié à la transition signalé par l'entreprise; s'il n'y en a pas, indiquer qu'aucun n'est répertorié; si l'entreprise n'a signalé aucun risque, inscrire « Sans objet ».	Rapport annuel, rapport sur les enjeux ESG, plan de carboneutralité, site Web de l'entreprise
5.5 Risques technologiques	Indiquer les risques technologiques signalés liés à la transition.	Indiquer tout risque technologique lié à la transition signalé par l'entreprise; s'il n'y en a pas, indiquer qu'aucun n'est répertorié; si l'entreprise n'a signalé aucun risque, inscrire « Sans objet ».	Rapport annuel, rapport sur les enjeux ESG, plan de carboneutralité, site Web de l'entreprise	

<sup>5</sup> Dowdall, Tom. (2021). *Science-Based Net-Zero Targets: 'Less Net, more Zero'*. Science-Based Targets initiative. Sur Internet : <https://sciencebasedtargets.org/blog/science-based-net-zero-targets-less-net-more-zero>.

<sup>6</sup> Dion, J., A. Kanduth, J. Moorhouse et D. Beugin. (2021). *Vers un Canada carboneutre : s'inscrire dans la transition globale*. Institut climatique du Canada.

<sup>7</sup> GIFCC. (2017). *Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures*. Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. Sur Internet : <https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2020/10/FINAL-2017-TCFD-Report-11052018.pdf>, p. 5.

	5.6 Risques de marché	Indiquer les risques de marché signalés liés à la transition.	Indiquer tout risque de marché lié à la transition signalé par l'entreprise; s'il n'y en a pas, indiquer qu'aucun n'est répertorié; si l'entreprise n'a signalé aucun risque, inscrire « Sans objet ».	Rapport annuel, rapport sur les enjeux ESG, plan de carboneutralité, site Web de l'entreprise
	5.7 Risques pour la réputation	Indiquer les risques pour la réputation signalés liés à la transition.	Indiquer tout risque pour la réputation lié à la transition signalé par l'entreprise; s'il n'y en a pas, indiquer qu'aucun n'est répertorié; si l'entreprise n'a signalé aucun risque, inscrire « Sans objet ».	Rapport annuel, rapport sur les enjeux ESG, plan de carboneutralité, site Web de l'entreprise
<b>6.0 Mesures climatiques indirectes</b>	<b>Description de la catégorie</b>			
	Présentation des engagements climatiques indirects de l'entreprise, différents des investissements explicites dans les efforts d'atténuation et d'adaptation, notamment les résolutions et les mécanismes de gouvernance mis en place à l'interne ou à l'externe pour renforcer la responsabilisation en ce qui concerne les objectifs climatiques.			
	<b>Indicateur</b>	<b>Description</b>	<b>Structure des données</b>	<b>Sources des données</b>
	6.1 Est-ce que l'entreprise confie des tâches aux cadres, à l'administration ou au conseil responsable dans le cadre de ses engagements de carboneutralité?	Indiquer si l'entreprise confie des tâches aux cadres, au conseil ou à l'administration se rattachant à l'atteinte d'objectifs climatiques précis, un des piliers de la gouvernance selon le GIFCC.	Oui (indiquer les tâches du conseil, de la direction ou de l'administration); Non	Rapport annuel, rapport sur les enjeux ESG, plan de carboneutralité, site Web de l'entreprise
	6.2 La rémunération des cadres intègre-t-elle un indicateur de performance climatique?	Indiquer si la rémunération de l'entreprise intègre un indicateur de performance climatique lié à la rémunération. Selon les nouvelles recommandations du GIFCC, l'intégration des enjeux climatiques aux programmes de rémunération des cadres fait partie du pilier de la gouvernance dans les divulgations climatiques <sup>8</sup> .	Oui; Non	Rapport annuel, rapport sur les enjeux ESG, plan de carboneutralité, site Web de l'entreprise
6.3 Les mécanismes en place pour examiner les objectifs climatiques et les données divulguées font-ils l'objet d'une vérification par des tiers?	Indiquer si l'entreprise a signalé la vérification de la performance environnementale par une organisation tierce. La vérification des données par un évaluateur indépendant augmente la crédibilité et la fiabilité des données sur la réduction des émissions.	Oui (indiquer l'organisation responsable de la vérification durant la dernière période visée); Non	Rapport annuel, rapport sur les enjeux ESG, plan de carboneutralité, site Web de l'entreprise	

<sup>8</sup> GIFCC. (2021). *Guidance on Metrics, Targets, and Transition Plans*. Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. Sur Internet : [https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2021/07/2021-Metrics\\_Targets\\_Guidance-1.pdf](https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2021/07/2021-Metrics_Targets_Guidance-1.pdf).